

Les heures supplémentaires alourdissent la charge de travail hebdomadaire pour plus d'un employé sur 3 (35%).

Prottime: “L'enregistrement du temps peut aider à éviter les heures supplémentaires.”

Namur, 24 octobre 2022 – Les heures supplémentaires... Seuls 16% des employés n'y seraient jamais contraints. Pour plus d'un tiers, par contre, elles s'imposeraient au moins une fois par semaine. Et pour 9% des employés, elles seraient quotidiennes. Ces données résultent d'une enquête conduite par Prottime, le spécialiste de la gestion du temps et du personnel, au cours de laquelle 1.000 travailleurs belges francophones ont été interrogés. Il est interpellant de noter que, pour plus d'un employé sur cinq (22%), le manager n'a aucune idée du nombre d'heures supplémentaires effectuées par ses équipes. Plus de deux employés sur trois (68%) sont dès lors demandeurs d'un enregistrement des heures supplémentaires.

Vous retrouvez-vous souvent tard le soir à répondre à des courriels professionnels? Ou à devoir rogner sur votre week-end pour terminer un travail? Vous n'êtes pas un cas unique. Pour plus d'un tiers des employés (35%), la semaine de travail dure 4 heures de plus que les 38 ou 40 heures prévues. Il est notoire que les personnes qui font du télétravail pendant au moins la moitié de la semaine sont plus susceptibles (37%) de prêter des heures supplémentaires que celles qui viennent tous les jours au bureau (30%).

L'enregistrement du temps aide les employés à constater leurs (excès de) temps de travail

Pas de chance pour ceux qui prestant occasionnellement des heures supplémentaires: à peine plus de la moitié des managers (54%) en connaissent (presque) exactement le nombre. Pour un quart des répondants (25%), le manager est conscient que des heures supplémentaires ont été prestées, mais il ne sait pas précisément combien ni quand. Et pour 22% des répondants, le manager n'a pas la moindre idée.

Disposer d'une meilleure vue du temps de travail (supplémentaire) fournit des informations importantes aux dirigeants de l'entreprise, mais surtout aux employés. Ils peuvent ainsi procéder à des ajustements d'agenda au moment voulu et demander l'aide nécessaire quand ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour finaliser le travail en cours. Voilà pourquoi plus de 2 répondants sur 3 (68%) trouveraient justifié d'enregistrer les heures supplémentaires. En outre, pour 68% des répondants, l'enregistrement du temps pourrait ouvrir la porte à une compensation pour la prestation d'heures supplémentaires. Celles-ci sont payées pour environ 13% des répondants et récupérées sous forme de congés supplémentaires dans 31% des cas. Pour 4% des répondants, la compensation regroupe à la fois une somme additionnelle et un nombre de jours de congé supplémentaires.

Celui ou celle qui télétravaille au moins la moitié de la semaine est plus susceptible de devoir faire des heures supplémentaires (37%) que celui ou celle qui se rend au bureau tous les jours (29%). Lode Godderis, professeur de médecine du travail à la KU Leuven, y voit trois raisons: *“Nous avons constaté la même situation durant le confinement. Dans leur esprit, de nombreux employés voient la durée du trajet pour aller et revenir du bureau comme du temps de travail. Et ils commencent leur journée de travail chez eux au moment où, en temps normal, ils se mettraient en route. Par ailleurs, nous constatons que de nombreux employés intègrent une dose de flexibilité dans leur journée de travail à domicile. Par exemple pour aller rechercher les enfants à l'école. Et ils essaient alors de (sur)compenser ces moments d'interruption en travaillant plus longtemps en fin de journée. Enfin, on observe que le*

Communiqué de presse

travail à domicile tend à brouiller la frontière entre vie professionnelle et vie privée, ce qui rend plus difficile de mettre fin à la journée de travail à la maison.”

*“Les employés qui prestent systématiquement des heures supplémentaires rencontrent davantage de difficultés à maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée,” explique **Sophie Henrion, porte-parole de Protime**. “Disposer d’une meilleure vue sur le (trop grand) nombre d’heures de travail prestées fournit des informations importantes. Particulièrement pour ceux qui télétravaillent et ne réalisent pas toujours la durée de leur journée de travail. À l’image d’un cardiofréquencemètre qui nous prévient quand notre entraînement physique devient trop intensif, les systèmes d’enregistrement du temps en ligne peuvent déclencher un signal d’avertissement chez les employés lorsqu’ils prestent systématiquement des heures supplémentaires.”*

Méthodologie

L’enquête en ligne a été réalisée entre le 13 et le 29 mars 2022 par l’agence iVOX pour le compte de Protime. 1.000 employés belges francophones ont été interrogés. L’enquête est représentative en termes de genre, d’âge et de diplôme. La marge d’erreur maximale est de 3,02%.

* * *

À propos de Protime

[Protime](#) a été créé en 1995 et se profile aujourd’hui comme un leader du marché de l’enregistrement du temps, de la planification du personnel, du contrôle d’accès et de la collaboration en ligne. Grâce à un esprit d’innovation permanent, Protime propose des solutions de gestion des ressources humaines à un large éventail de clients et de secteurs d’activité. Protime compte plus de 5.000 installations d’enregistrement du temps en Europe. Outre 10 titres Great Place To Work consécutifs, Protime Belgique a été couronné Best Managed Company en 2019. Le groupe Protime occupe 380 collaborateurs, majoritairement spécialisés en RH.

[Pour plus d’informations \(presse uniquement: merci de ne pas publier\):](#)

Wavemakers PR – Emanuel Sys, 0486 17 52 65, Emanuel@wavemakers.eu